

24 juillet 2009

Suite aux premières conclusions du rapport d'expertise Veritas, il apparaît que des travaux de mise en conformité de certains locaux du bâtiment 13 sont nécessaires (aération de bureaux, amélioration de VMC).

Sous réserve de la réalisation de ces travaux, le bâtiment 13 est en conformité avec les dispositions du Code du Travail et dès lors, une réintégration progressive des équipes de recherche peut être envisagée à compter de début septembre.

Afin d'améliorer les conditions de travail des personnels, plus particulièrement dans les laboratoires, des travaux seront programmés sur l'ensemble des ventilations du bâtiment. Ils s'étaleront sur une période allant du mois d'octobre au mois de décembre.